



# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 8 octobre 2024 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure visant la superficie d'un garage isolé, situé au 1011, chemin du Lac Baribeau, constituée du lot 5 634 356, du cadastre du Québec, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2024-0048, présentée par André Boisvert, est à l'effet de permettre la dérogation suivante :

**Norme** : Selon le Règlement de zonage numéro 15-924, article 10.5, paragraphe 28, la superficie maximale d'un garage isolé est de 120 m<sup>2</sup>.

**Dérogation demandée** : Permettre la construction d'un garage détaché de 160 m<sup>2</sup>.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 20 septembre 2024.

Mickaël Tuilier

Directeur général et greffier trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 20 septembre 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne  
ce certificat le 20 septembre 2024

Mickaël Tuilier  
Directeur général et greffier trésorier